

Le 8 mars : en grève et dans la rue

SUD Éducation Rhône ■ 125 rue Garibaldi 69 006 Lyon
■ 04 72 37 79 47 ■ sudeduc69@sud-arl.org ■ <http://sud-arl.org>
■ FB : @sudeduc69 ■ Tw: @SudEduc69 ■ Mastodon sudeduc69@mamot.fr

Le 8 mars est la journée internationale de lutte des femmes depuis 1910.

En 2021, la lutte contre les inégalités hommes-femmes et pour les droits des femmes est toujours nécessaire. Les violences sexistes et sexuelles, les stéréotypes de genre, les inégalités professionnelles – notamment salariales – sont toujours à combattre et concernent toute la société, tous les milieux et tous les âges.

Pour lutter contre ces inégalités dans le monde du travail, les femmes se sont emparées à maintes reprises de l'arme par excellence des travailleuses : la grève !

Depuis plusieurs années, l'Union syndicale Solidaires appelle les femmes à utiliser ce levier de mobilisation le 8 mars, partout où c'est possible. Dans l'Éducation nationale, les raisons pour les femmes de faire grève ne manquent pas.

La lutte féministe est intersectionnelle : la libération des femmes doit se faire au profit de toutes, et pas seulement au profit de quelques unes et au détriment d'autres.

La grève du travail domestique et des soins aux personnes dépendantes est une manière de mettre en évidence le fait que ce sont les femmes qui font majoritairement ces tâches largement invisibilisées, méprisées et naturalisées. Faire grève et manifester permet aux femmes de récupérer cette visibilité ainsi qu'une place dans l'espace public dans lequel elles subissent des injustices, des violences, voire qu'elles ne peuvent occuper.

C'est aux femmes elles-mêmes de récupérer leur dignité mise à mal par les injustices, les violences machistes et le mépris qu'elles encaissent.

Le 8 mars est une journée de combat pour l'émancipation des femmes, c'est un jour de lutte pour la justice sociale.

À l'heure actuelle, en France, une femme est assassinée tous les deux jours et demi par son conjoint ou partenaire. 80% des tâches domestiques sont effectuées par des femmes. Les différences de salaires entre hommes et femmes sont telles qu'à partir de 15h40, les femmes travaillent gratuitement. Nous dénonçons la féminisation de la pauvreté.

La lutte féministe a pour objectif de renverser toutes les structures de domination. Il ne s'agit pas que les femmes des classes favorisées aient le même salaire que leurs collègues masculins ou accèdent à des postes de direction pour continuer à exploiter des femmes précarisées, ou soient déliées des tâches domestiques en employant majoritairement d'autres femmes, souvent racisées.

Sur Lyon

- 7 mars □ 14h00 □ Bellecour
- 8 mars □ 15h40 □ Jean Macé



Stop aux inégalités salariales

73% des personnels de l'éducation nationale sont des femmes :

- sur 1 174 072, 853 821 sont des femmes et 320 251 des hommes
 - sur les 92 051 **AESH**, 85 484 sont des femmes (93%) et 6 567 des hommes
 - sur les 62 812 **AED**, 37 852 sont des femmes (60%) et 24 960 des hommes
 - sur 14 856 **Secrétaires administratifs-ves (SAENES)** 12 515 sont des femmes (84%) et 2 341 sont des hommes
 - sur 22 652 **Adjoint-e-s administratifs-ves** 20 478 sont des femmes (90%) et 2 174 sont des hommes
 - sur 37 417 **personnes en situation de handicap**, 29 299 sont des femmes (78%) et 8 118 sont des hommes
- le salaire net moyen des femmes demeure inférieur à celui des hommes en 2018**
- les femmes partent en retraite légèrement plus tôt que les hommes, mais perçoivent des pensions moindres.**

éducation
Sud
Union
syndicale
Solidaires

Les femmes sont très majoritaires dans les métiers les plus précaires et les moins bien rémunérés : AESH, Adjaenes par exemple.

Bien que 80% des professeur-e-s des écoles soient des femmes, un homme sur 5 est directeur d'école, contre une femme sur 8. De la même manière, les femmes sont majoritaires chez les agent-e-s techniques salarié-e-s par les collectivités territoriales, mais ce sont souvent des hommes qui sont nommés agent-chef par la direction.

Les travailleuses de l'Éducation nationale subissent le sexisme de l'institution dans l'évolution de leur carrière.

Le salaire net des enseignantes est inférieur de 13,9% à celui de leurs collègues masculins. Il existe plusieurs raisons à cela. Les HSA profitent essentiellement aux hommes, qui perçoivent 51% de rémunération liée aux HSA de plus que les femmes.

De plus, les femmes sont plus souvent contraintes de prendre en charge la garde des enfants et sont bien plus souvent à temps partiel.

Sur les 1 137 850 agent-e-s à temps partiel dans la fonction publique, 933 573 sont des femmes soit 82 %. Dans la fonction publique, 23 % des femmes fonctionnaires sont à temps partiel, contre 6 % des hommes. Cela a des conséquences sur la rémunération et sur l'avancement.

Quelques chiffres soulignent les inégalités de salaires :

- Pour la retraite, au 31 décembre 2018, le montant moyen des pensions mensuelles brutes de droit direct pour les femmes était de 2 063 euros et de 2 449 euros pour les hommes ;
- En 2017, le salaire net mensuel moyen dans la fonction publique de l'État est de 2 408 euros pour les femmes et de 2 785 euros pour les hommes.

Violences sexistes et sexuelles

le silence assourdissant de la hiérarchie

Des collègues et élèves dénoncent de plus en plus des situations de violences sexistes et sexuelles de l'école à l'Université. Le silence que leur opposent les institutions est alors assourdissant. En faisant l'autruche, l'administration culpabilise les victimes, renforce la culture du viol et développe le sentiment d'impunité chez les agresseurs.

La circulaire du 9 mars 2018, qui prévoit la protection des victimes de violences sexistes et/ou sexuelles, n'est pas appliquée : les collègues qui ont dénoncé les violences subies n'ont bénéficié

ni de protection ni d'accompagnement convenables. Pourtant l'employeur est responsable de la santé et de la sécurité des agent-e-s sur leur lieu de travail !

Un véritable protocole d'accord social est nécessaire pour que les violences sexuelles cessent. Les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche doivent prendre leurs responsabilités et agir concrètement pour prévenir les violences, pour protéger les victimes et pour sanctionner les agresseurs.

SUD éducation revendique

- **l'inscription dans les textes de l'arrêt du gel de la note administrative en cas de congé maternité ou parental (comme c'est déjà le cas dans la fonction publique hospitalière) ;**
- **l'égalité salariale entre les hommes et les femmes enfin respectée dans l'Éducation nationale et l'Enseignement supérieur et la recherche.**
- **la neutralité des congés maternité, un congé parental mieux réparti entre les parents et mieux rémunéré,**
- **la suppression de la précarité (dont sont victimes majoritairement les femmes), par une titularisation sans condition de tou-te-s les précaires, et l'arrêt du recrutement de nouveaux et nouvelles précaires ;**
- **le développement des services de la petite enfance (modes de garde individuels et collectifs) pour que les choix professionnels (temps partiels, disponibilités, congés parentaux...) puissent en être vraiment.**

Contre toutes les formes de sexisme, SUD éducation appelle à participer massivement à toutes les initiatives à l'occasion de la journée de luttes des femmes le 8 mars.

La colère
qui monte

SORCIERES
SOLIDAIRES

LES
GRÈVE

LES FEMMES
DÉCIDENT

Le 8 mars est une journée internationale de convergence de toutes nos luttes, celles des femmes d'ici et d'ailleurs.

La fédération SUD éducation soutient les nombreuses initiatives qui auront lieu sur tout le territoire : manifestations, rassemblements, assemblées générales, dont certaines pourront être en non mixité choisie.

SUD éducation dépose un préavis spécifique pour le 8 mars couvrant l'ensemble des personnels, de la maternelle à l'Université.

LYON

■ 7 mars □ 14h00

☞ Bellecour

■ 8 mars □ 15h40

☞ Jean Macé.